

En concluant cet Accord, nous semblons troquer de solides emplois à plein temps du secteur manufacturier pour des emplois dans les services qui ne donnent pas droit aux mêmes salaires ni aux mêmes avantages. Comme l'ont soutenu certains des témoins entendus au comité, nous échangerons des usines pour des entrepôts; les sociétés concentreront leurs activités de fabrication, de recherche et de développement aux États-Unis et elles ne garderont au Canada que les entrepôts, les centres de vente et de distribution et le personnel préposé à l'entretien.

Je souscris fortement à l'amendement proposé dans la motion n° 22 recommandant que l'un des comités qui seront créés pour assurer la gestion de cet Accord soit chargé de contrôler et d'examiner les besoins d'adaptation qui résultent de cet Accord pour les employés des sociétés et les collectivités, ainsi que la viabilité économique et la capacité de concurrence, dans un secteur donné, de toutes les sociétés faisant des affaires au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

Dans ce groupe d'amendements, il s'en trouve un autre qui est de portée générale. On y recommande simplement de supprimer l'article 8 de l'Accord, lequel article précise que l'accord est approuvé. Mon parti souhaite très vivement supprimer cet article et nous prendrons tous les moyens possibles et ferons tout en notre pouvoir pour y parvenir, car cet Accord est néfaste au Canada.

Pour réduire les droits tarifaires et s'assurer l'accès aux marchés américains, le gouvernement conservateur a trahi le Canada. Il a accordé aux Américains un accès assuré et à toutes fins pratiques illimité à nos ressources énergétiques. Il a consenti un traitement national aux entreprises américaines faisant des affaires au Canada. Il a restreint l'utilisation des sociétés d'État au Canada. Il a consenti au libre-échange dans le secteur des services, ce qui ne s'était jamais vu nulle part ailleurs auparavant et nous plonge dans l'inconnu. Il a compromis le développement économique régional, l'agriculture, les pêches et bien d'autres secteurs.

Nous tenons à rappeler que, grâce à la politique de libéralisation des échanges que même le parti libéral depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à l'heure actuelle, au Canada, 80 p. 100 de l'ensemble des biens et des services échangés entre le Canada et les États-Unis sont entièrement exonérés de droits. Nous avons cependant procédé dans un contexte multilatéral et notre indépendance, notre identité et notre souveraineté n'en ont pas été sapées. Nous avons supprimé les droits tarifaires pour 80 p. 100 des biens et des services, et cela sans trahir le pays. Avec cet Accord, par le biais duquel on a essayé de nous assurer l'accès aux États-Unis, on ne fait que supprimer les droits pour les derniers 20 p. 100 de nos échanges, mais le véritable obstacle au commerce avec les États-Unis, le véritable piège que nous décelons, c'est que l'on n'a pas le moindre touché à la question des droits compensateurs et de l'anti-dumping. Nous n'approuvons pas cet Accord et nous proposons de supprimer l'article 8, voulant que l'Accord soit approuvé.

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je voudrait revenir sur quelques-unes des épouvantables déclarations de

### *Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

l'opposition. J'ai écouté le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) qui, chaque fois qu'il prend la parole, rabaisse les Canadiens. Il affirme que nous ne pouvons pas soutenir la concurrence et que tout deviendra comme aux États-Unis. Rappelez-vous ce qu'avait l'habitude de dire Trudeau: «Vlan! Vous êtes paralysés.» Aujourd'hui, c'est l'opposition qui clame partout: «Vlan! Vous êtes américains.»

**M. Allmand:** Le Conseil économique le dit aussi.

**M. McDermid:** Je n'ai jamais rencontré un Canadien qui voulait être américain.

**M. Axworthy:** John Crosbie veut le devenir.

**M. McDermid:** Je n'en ai encore jamais rencontré un. Nous ne deviendrons pas plus américains que nous nous envolons pour la lune et le député le sait. Quelle sottise de sa part de faire de telles déclarations. Quelle insanité!

Les députés de l'opposition veulent retrancher du projet de loi l'article qui dit «L'Accord est approuvé». S'ils veulent supprimer cet article, pourquoi présentent-ils d'autres amendements? Pourquoi?

**M. Hovdebo:** Êtes-vous d'accord?

**M. McDermid:** Non, cet article est une disposition type, une approbation générale par le Parlement de notre accord international. Cette disposition figure dans tous les accords internationaux. Non, je ne suis pas d'accord. Nous rejeterons cet amendement parce qu'il est idiot. Il n'a aucun sens. Il est ridicule. Il a été présenté par les libéraux. Il ne l'a pas été par le NPD. Je regarde le député, mais je parle aux libéraux.

● (1620)

Je voudrais parler du vin. Les députés ne cessent de se lever pour parler de l'Accord de libre-échange, par exemple, la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Cops). Elle prend la parole et dit: «C'est l'Accord de libre-échange qui a créé des problèmes à l'industrie vinicole». Je vais donner un aperçu de ce qui s'est produit dans cette industrie au Canada. De 1960 jusqu'au milieu des années 1970, la question des pratiques discriminatoires d'établissement de prix par les provinces a été soulevée par le Royaume-Uni et la France dans le cadre des réunions bilatérales entre le Canada et la France et entre le Canada et le Royaume-Uni. Au cours des négociations de Tokyo, de 1975 à 1979, dans le cadre du GATT—soulignons en passant que les partis de l'opposition croient que le GATT est la panacée—la question a été soulevée de façon pressante par les États-Unis, la Communauté économique européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Au terme des négociations de Tokyo, le 5 avril 1979, pour être précis, le Canada a écrit à la Communauté européenne pour l'informer des intentions des provinces concernées, soit la Colombie-Britannique et l'Ontario. Cela se passait en avril 1979. Les provinces s'étaient engagées à mettre fin à leurs pratiques discriminatoires.

Le 7 juin 1984, incidemment, le congrès à la direction du parti libéral se tenait à ce moment-là, la Communauté européenne a réclamé des consultations dans le cadre du GATT, en soutenant que les provinces n'avaient pas respecté l'engagement pris en 1979.